



Fiche du 10/7/2018, révision 5

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Dénomination commerciale: SIRESTER VE 45-M-90/AT1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées
Système de résine utilisé dans la production de plastiques renforcés de fibres ou de produits surmoulés non renforcés. Système de résine utilisé dans la production de laminés plastiques renforcés.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur:

SIR INDUSTRIALE S.p.A.

Via Bellini 35 - 20846 Macherio (MB) - ITALY

Tel. +39 0392072.1 Fax +39 0392072207

Personne chargée de la fiche de données de sécurité:

MSDS@sirindustriale.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

+39 03920721 (lundi-vendredi; 08:00-17:00)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Critères Règlement CE 1272/2008 (CLP) :

 Attention, Flam. Liq. 3, Liquide et vapeurs inflammables. Attention, Skin Irrit. 2, Provoque une irritation cutanée. Attention, Eye Irrit. 2, Provoque une sévère irritation des yeux. Attention, Repr. 2, Susceptible de nuire au fœtus. Attention, STOT SE 3, Peut irriter les voies respiratoires. Danger, STOT RE 1, Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Aquatic Chronic 3, Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Effets physico-chimiques nocifs sur la santé humaine et l'environnement :

Aucun autre danger

2.2. Éléments d'étiquetage

Fiche de Données de Sécurité SIRESTER VE 45-M-90/AT

Pictogrammes de danger:



Danger

Mentions de danger:

H226 Liquide et vapeurs inflammables.
 H315 Provoque une irritation cutanée.
 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
 H361d Susceptible de nuire au fœtus.
 H335 Peut irriter les voies respiratoires.
 H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence:

P201 Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.
 P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
 P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
 P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
 P370+P378 En cas d'incendie: Utiliser un extincteur en poudre pour l'extinction.
 P403+P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

Qualité spéciale:

Aucune

Contient:

Styrène
 Acide methacrylique
 Maleic anhydride: Peut produire une réaction allergique.
 Dispositions particulières conformément à l'Annexe XVII de REACH et ses amendements successifs:
 Aucune

2.3. Autres dangers

Substances vPvB: Aucune - Substances PBT: Aucune
 Autres dangers:
 Aucun autre danger

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non disponible

3.2. Mélanges

Composants dangereux aux termes du Règlement CLP et classification relative :

Qté	Nom	Numéro d'identif.	Classification
≥ 40% - < 45%	Styrène	Numéro 601-026-00-0	 2.6/3 Flam. Liq. 3 H226
		Index:	 3.10/1 Asp. Tox. 1 H304
		CAS: 100-42-5	 3.8/3 STOT SE 3 H335
		EC: 202-851-5	 3.7/2 Repr. 2 H361d
		REACH No.: 01-2119457861-	 4.1/C3 Aquatic Chronic 3 H412

Fiche de Données de Sécurité

SIRESTER VE 45-M-90/AT

		32-0015	 3.1/4/Inhal Acute Tox. 4 H332  3.9/1 STOT RE 1 H372  3.2/2 Skin Irrit. 2 H315  3.3/2 Eye Irrit. 2 H319
>= 1% - < 2.5%	Acide methacrylique	Numéro Index: 607-088-00-5 CAS: 79-41-4 EC: 201-204-4 REACH No.: 01-2119463884-26-0002	 3.1/4/Oral Acute Tox. 4 H302  3.1/3/Dermal Acute Tox. 3 H311  3.1/4/Inhal Acute Tox. 4 H332  3.2/1A Skin Corr. 1A H314  3.8/3 STOT SE 3 H335
>= 1% - < 2.5%	SILICE SYNTHÉTIQUE AMORPHE	CAS: 67762-90-7	Substance pour laquelle il existe, en vertu des dispositions de l'Union, une limite d'exposition sur le lieu de travail.
>= 0.25% - < 0.5%	Maleic anhydride	Numéro Index: 607-096-00-9 CAS: 108-31-6 EC: 203-571-6 REACH No.: 01-2119472428-31-0001	 3.4.1/1 Resp. Sens. 1 H334  3.9/2 STOT RE 2 H373  3.9/1 STOT RE 1 H372  3.2/1A Skin Corr. 1A H314  3.1/4/Oral Acute Tox. 4 H302  3.4.2/1 Skin Sens. 1 H317
< 0.1%	m-xylene	CAS: 108-38-3 EC: 203-576-3 REACH No.: 01-2119488216-32-xxxx	 2.6/3 Flam. Liq. 3 H226  3.10/1 Asp. Tox. 1 H304  3.1/4/Dermal Acute Tox. 4 H312  3.1/4/Inhal Acute Tox. 4 H332  3.2/2 Skin Irrit. 2 H315  3.3/2 Eye Irrit. 2 H319  3.8/3 STOT SE 3 H335
< 0.1%	o-xylene	CAS: 95-47-6 EC: 202-422-2 REACH No.: 01-2119488216-32-xxxx	 2.6/3 Flam. Liq. 3 H226  3.10/1 Asp. Tox. 1 H304  3.1/4/Dermal Acute Tox. 4 H312  3.1/4/Inhal Acute Tox. 4 H332  3.2/2 Skin Irrit. 2 H315  3.3/2 Eye Irrit. 2 H319  3.8/3 STOT SE 3 H335
< 0.1%	p-xylene	CAS: 106-42-3 EC: 203-396-5 REACH No.: 01-2119488216-32-xxxx	 2.6/3 Flam. Liq. 3 H226  3.10/1 Asp. Tox. 1 H304  3.1/4/Dermal Acute Tox. 4 H312  3.1/4/Inhal Acute Tox. 4 H332

Fiche de Données de Sécurité

SIRESTER VE 45-M-90/AT

			 3.2/2 Skin Irrit. 2 H315  3.3/2 Eye Irrit. 2 H319  3.8/3 STOT SE 3 H335
< 0.1%	ethylbenzene	CAS: 100-41-4 EC: 202-849-4 REACH No.: 01-2119488216-32-xxxx	 2.6/2 Flam. Liq. 2 H225  3.9/2 STOT RE 2 H373  3.10/1 Asp. Tox. 1 H304  3.1/4/Inhal Acute Tox. 4 H332  3.2/2 Skin Irrit. 2 H315  3.3/2 Eye Irrit. 2 H319  3.8/3 STOT SE 3 H335

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

En cas de contact avec la peau :

Enlever immédiatement le produit en lavant la peau avec du savon et beaucoup d'eau. Ce faisant, retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Si l'irritation persiste, demander des soins médicaux. Laver les vêtements avant de les porter à nouveau.

En cas de contact avec les yeux :

Rincer abondamment les yeux avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Après une ou deux minutes, enlever les verres de contact et continuer de rincer encore plusieurs minutes. Si des effets apparaissent, consulter un médecin, de préférence un ophtalmologiste. Un lave-oeil d'urgence adéquat doit être disponible dans la zone de travail.

En cas d'ingestion :

Ne pas faire vomir. Consulter un médecin et/ou transporter au service des urgences.

En cas d'inhalation :

Sortir la personne à l'air frais. Si elle ne respire plus, pratiquer la respiration artificielle.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Provoque une irritation cutanée.

Aucune donnée spécifique.

Provoque une sévère irritation des yeux. Nocif par inhalation. Peut irriter les voies respiratoires. Provoque une irritation cutanée. Irritant pour la bouche, la gorge et l'estomac.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas d'incident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (lui montrer, si possible, les instructions pour l'utilisation ou la fiche de sécurité).

Traitement :

Pas de traitement particulier.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés :

Brouillard ou fin jet d'eau pulvrise. Extincteurs poudre chimique. Extincteurs dioxyde de carbone. Mousse.

En cas d'incendie: Utiliser un extincteur en poudre pour l'extinction

Moyens d'extinction qui ne doivent pas être utilisés pour des raisons de sécurité :

Ne pas utiliser d'eau en jet.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Fiche de Données de Sécurité SIRESTER VE 45-M-90/AT

Durant un incendie, la fumée peut contenir le produit d'origine en plus de produits de combustion de composition variable qui peuvent être toxiques et/ou irritants. Les produits de combustion peuvent comprendre, sans s'y limiter: Composés phénoliques. Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone.

5.3. Conseils aux pompiers

Tenir les gens à l'écart. Isoler la zone d'incendie et en interdire tout accès non indispensable. Inonder avec de l'eau pour refroidir et prévenir une réinflammation. Si le produit est en fusion, ne pas appliquer un jet d'eau de façon directe. Utiliser un fin jet d'eau pulvérisée ou de la mousse. Refroidir les environs avec de l'eau afin de circonscrire la zone d'incendie. Pour les petits feux, on peut utiliser des extincteurs portatifs à poudre chimique ou au gaz carbonique. Porter un appareil de protection respiratoire autonome à pression positive et des vêtements de protection contre les incendies.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter les dispositifs de protection individuelle.

Éliminer toute source d'allumage.

En cas d'exposition à des vapeurs/poussières/aérosols, porter des appareils respiratoires.

Fournir une ventilation adéquate.

Utiliser une protection respiratoire adéquate.

Consulter les mesures de protection exposées aux points 7 et 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher la pénétration dans le sol/sous-sol. Empêcher l'écoulement dans les eaux superficielles ou dans le réseau des eaux usées.

Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.

En cas de fuite de gaz ou de pénétration dans les cours d'eau, le sol ou le système d'évacuation d'eau, informer les autorités responsables.

Matériel adapté à la collecte : matériel absorbant, organique, sable.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Laver à l'eau abondante.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir également les paragraphes 8 et 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Retirer les vêtements contaminés et les équipements de protection avant d'entrer dans un lieu de restauration. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard. Ne pas ingérer. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter le rejet dans l'environnement. Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Porter un appareil de protection respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Ne pas pénétrer dans les lieux de stockage et dans des espaces confinés à moins qu'il y ait une ventilation adéquate.

Conservé à une distance éloignée de flammes libres, d'étincelles et de sources de chaleur.

Éviter l'exposition directe au soleil.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stocker conformément à la réglementation locale. Entreposer dans un endroit isolé et approuvé. Stocker dans une zone sèche, fraîche et bien ventilée, loin des matières incompatibles (voir rubrique 10). Garder sous clef. Éliminer toutes les sources d'inflammation.

Séparer des matières comburantes. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs

Fiche de Données de Sécurité SIRESTER VE 45-M-90/AT

non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Ventilation au sol nécessaire. Stocker dans le récipient d'origine à l'abri de la lumière solaire.

Conserver dans des locaux toujours bien aérés. Stocker à des températures inférieures à 25°C. Conserver à une distance éloignée de sources de chaleur. Éviter l'exposition directe au soleil.

Une polymérisation peut provoquer une rupture violente des citernes et bacs ou des canalisations.

Conserver dans des locaux toujours bien aérés.

Conserver à une distance éloignée de flammes libres, d'étincelles et de sources de chaleur.

Éviter l'exposition directe au soleil.

Matières incompatibles:

Aucune en particulier.

Indication pour les locaux:

Frais et bien aérés.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune utilisation particulière

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Styrène - CAS: 100-42-5

ACGIH - TWA(8h): 20 ppm - STEL: 40 ppm - Notations: A4, BEI - CNS impair, URT irr, peripheral neuropathy

Acide méthacrylique - CAS: 79-41-4

ACGIH - TWA(8h): 20 ppm - Notations: Skin and eye irr

SILICE SYNTHÉTIQUE AMORPHE - CAS: 67762-90-7

TLV TWA - 4 mg/mc

Maleic anhydride - CAS: 108-31-6

ACGIH - TWA(8h): 0.01 mg/m³ - Notations: (IFV), DSEN, RSEN, A4 - Resp sens

m-xylene - CAS: 108-38-3

AGS - TWA: 100 ppm

DFG - TWA: 150 ppm

UE - TWA(8h): 221 mg/m³, 50 ppm - STEL: 442 mg/m³, 100 ppm - Notations: Skin

ACGIH - TWA(8h): 100 ppm - STEL: 150 ppm - Notations: A4, BEI - URT and eye irr,

CNS impair

o-xylene - CAS: 95-47-6

UE - TWA(8h): 221 mg/m³, 50 ppm - STEL: 442 mg/m³, 100 ppm - Notations: Skin

ACGIH - TWA(8h): 100 ppm - STEL: 150 ppm - Notations: A4, BEI - URT and eye irr,

CNS impair

p-xylene - CAS: 106-42-3

UE - TWA(8h): 221 mg/m³, 50 ppm - STEL: 442 mg/m³, 100 ppm - Notations: Skin

ACGIH - TWA(8h): 100 ppm - STEL: 150 ppm - Notations: A4, BEI - URT and eye irr,

CNS impair

ethylbenzene - CAS: 100-41-4

UE - TWA(8h): 442 mg/m³, 100 ppm - STEL: 884 mg/m³, 200 ppm - Notations: Skin

ACGIH - TWA(8h): 20 ppm - Notations: A3, BEI - URT irr, kidney dam (nephropathy),

cochlear impair

Valeurs limites d'exposition DNEL

Styrène - CAS: 100-42-5

Consommateur: 2.1 mg/kg bw/day - Exposition: Orale humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Travailleur professionnel: 406 mg/kg bw/day - Consommateur: 343 mg/kg bw/day - Exposition: Cutanée humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Fiche de Données de Sécurité SIRESTER VE 45-M-90/AT

Travailleur professionnel: 85 mg/m³ - Consommateur: 10.2 mg/m³ - Exposition:
Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques
Travailleur professionnel: 306 mg/m³ - Consommateur: 182.75 mg/m³ - Exposition:
Inhalation humaine - Fréquence: Court terme, effets locaux
Travailleur professionnel: 289 mg/m³ - Consommateur: 174.25 mg/m³ - Exposition:
Inhalation humaine - Fréquence: Court terme, effets systémiques

Maleic anhydride - CAS: 108-31-6

Travailleur professionnel: 0.8 mg/m³ - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence:
Court terme, effets locaux

Travailleur professionnel: 0.4 mg/m³ - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence:
Long terme, effets systémiques

Travailleur professionnel: 0.4 mg/m³ - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence:
Long terme, effets locaux

Travailleur professionnel: 0.8 mg/m³ - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence:
Court terme, effets systémiques

Valeurs limites d'exposition PNEC

Styrène - CAS: 100-42-5

Cible: Eau douce - valeur: 0.028 mg/l

Cible: Eau marine - valeur: 0.0028 mg/l

Cible: Sédiments d'eau marine - valeur: 0.0614 mg/l

Cible: Sédiments d'eau douce - valeur: 0.614 mg/l

Cible: Sol - valeur: 0.2 mg/kg

Cible: Water intermittent reialeses - valeur: 0.04 mg/l

Maleic anhydride - CAS: 108-31-6

Cible: Eau douce - valeur: 0.1 mg/l

Cible: Eau marine - valeur: 0.01 mg/l

Cible: Water intermittent reialeses - valeur: 0.4281 mg/l

Cible: Sédiments d'eau douce - valeur: 0.334 mg/kg

Cible: Sédiments d'eau marine - valeur: 0.0334 mg/kg

Cible: Sol - valeur: 0.0415 mg/kg

Cible: Micro-organismes dans les traitements des eaux usées - valeur: 44.6 mg/l

8.2. Contrôles de l'exposition

Protection des yeux:

Lunettes de sécurité avec protections latérales.

Protection de la peau:

Vêtement de protection résistant aux produits chimiques.

Protection des mains:

Le port de gants imperméables et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, est obligatoire en tout temps lors de la manutention de produits chimiques si une évaluation des risques le préconise.

Protection respiratoire:

Assurer une ventilation adéquate. En cas de ventilation insuffisante, porter du matériel de respiration adéquat (masque à gaz, filtre ABEK).

Là où la ventilation est insuffisante, où l'exposition est prolongée, utiliser un dispositif de protection des voies respiratoires.

Risques thermiques :

Aucun

Contrôles de l'exposition environnementale :

Il importe de tester les émissions provenant des systèmes de ventilation ou du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

Fiche de Données de Sécurité

SIRESTER VE 45-M-90/AT

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Propriétés	valeur	Méthode :	Notations:
Aspect:	liquide visqueux.	--	--
Couleur:	incolore	--	--
Odeur:	aromatique	--	--
Seuil d'odeur :	Non défini / Pas disponible	--	--
pH:	--	--	--
Point de fusion/congélation:	-31 °C	--	--
Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition:	145 °C	--	--
Point éclair:	32 °C	--	--
Vitesse d'évaporation :	Non défini / Pas disponible	--	--
Inflammation solides/gaz:	Non défini / Pas disponible	--	--
Limite supérieure/inférieure d'inflammabilité ou d'explosion :	1-6 % v/v	--	--
Pression de vapeur:	670 Pa (20 °C)	--	--
Densité:	1.00 - 1.12 g/cm ³	--	--
Densité des vapeurs:	Non défini / Pas disponible	--	--
Densité relative:	Non défini / Pas disponible	--	--
Hydrosolubilité:	< 1%	--	--
Solubilité dans l'huile :	Non défini / Pas disponible	--	--
Coefficient de partage (n- octanol/eau):	2.95	--	--
Température d'auto- allumage :	490 °C	--	--
Température de décomposition:	Non défini / Pas disponible	--	--
Viscosité:	< 800 mPas 20 rpm	--	--
Propriétés explosives:	Non défini / Pas disponible	--	--
Propriétés comburantes:	Non défini /	--	--

Fiche de Données de Sécurité SIRESTER VE 45-M-90/AT

	Pas disponible		
--	----------------	--	--

9.2. Autres informations

Propriétés	valeur	Méthode :	Notations:
Miscibilité:	Non défini / Pas disponible	--	--
Liposolubilité:	Non défini / Pas disponible	--	--
Conductibilité:	Non défini / Pas disponible	--	--
Propriétés caractéristiques des groupes de substances	Non défini / Pas disponible	--	--

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- 10.1. Réactivité
Stable à température ambiante.
- 10.2. Stabilité chimique
Stable à température ambiante.
- 10.3. Possibilité de réactions dangereuses
Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.
- 10.4. Conditions à éviter
Éliminer toutes les sources possibles d'inflammation (étincelles ou flammes). Ne pas mettre sous pression, couper, souder, braser, perforer, meuler les conteneurs ni les exposer à la chaleur ou à une source d'inflammation. Empêcher l'accumulation de gaz dans les endroits bas ou confinés.
Exposition à la lumière et à la chaleur. À 65 °C peut polymériser spontanément avec exothermie et explosion possible.
Éviter toute décharge d'électricité statique.
- 10.5. Matières incompatibles
Réactif ou incompatible avec les matières suivantes :
matières oxydantes
Calayseurs pour polymères vinyliques, acides, oxidants, chlorure d'aluminium, oxigène, chlore.
- 10.6. Produits de décomposition dangereux
En cas d'incendie, peut produire des produits de décompositions dangereux tels que monoxyde decarbone, dioxyde de carbone, fumées noires (épaisses), Aldéhydes, acides organiques.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- 11.1. Informations sur les effets toxicologiques
Informations toxicologiques sur le produit :
SIRESTER VE 45-M-90/AT
a) toxicité aiguë

Fiche de Données de Sécurité SIRESTER VE 45-M-90/AT

Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

b) corrosion cutanée/irritation cutanée

Le produit est classé: Skin Irrit. 2 H315

c) lésions oculaires graves/irritation oculaire

Le produit est classé: Eye Irrit. 2 H319

d) sensibilisation respiratoire ou cutanée

Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

e) mutagénicité sur les cellules germinales

Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

f) cancérogénicité

Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

g) toxicité pour la reproduction

Le produit est classé: Repr. 2 H361d

h) toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Le produit est classé: STOT SE 3 H335

i) toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

Le produit est classé: STOT RE 1 H372

j) danger par aspiration

Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Informations toxicologiques sur les substances principales se trouvant dans le produit :

Styrène - CAS: 100-42-5

a) toxicité aiguë:

Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat = 5000 mg/kg - Durée: sir24h

Test: LC50 - Voie: Inhalation - Espèces: Rat = 11.8 mg/l - Durée: 4h

Acide methacrylique - CAS: 79-41-4

a) toxicité aiguë:

Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat = 1320-2260 mg/kg

Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Lapin > 500-1000 mg/kg

SILICE SYNTHÉTIQUE AMORPHE - CAS: 67762-90-7

a) toxicité aiguë:

Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat = 5000 mg/kg

Maleic anhydride - CAS: 108-31-6

a) toxicité aiguë:

Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat = 1090 mg/kg

Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Lapin = 2620 mg/kg

Test: LC50 - Voie: Inhalation - Espèces: Rat > 4.35 mg/l - Durée: 1h

m-xylene - CAS: 108-38-3

a) toxicité aiguë:

Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat = 5000 mg/kg - Durée: sir24h

Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Lapin = 12126 mg/kg

o-xylene - CAS: 95-47-6

a) toxicité aiguë:

Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat = 3600 mg/kg

p-xylene - CAS: 106-42-3

a) toxicité aiguë:

Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat = 5000 mg/kg - Durée: sir24h

Fiche de Données de Sécurité SIRESTER VE 45-M-90/AT

Test: LC50 - Voie: Inhalation - Espèces: Rat = 27124 mg/m³
ethylbenzene - CAS: 100-41-4
a) toxicité aiguë:
Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat = 3500 mg/kg
Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Lapin = 17800 mg/kg
Test: LC50 - Voie: Inhalation - Espèces: Rat = 4000 mg/l - Durée: 4h

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

SIRESTER VE 45-M-90/AT

Le produit est classé: Aquatic Chronic 3 - H412

Styrène - CAS: 100-42-5

a) Toxicité aquatique aiguë:

Point final: EC50 - Espèces: Daphnie = 4.7 mg/l - Durée h: 48 - Remarques: Daphnia magna

Point final: EC50 - Espèces: Algues = 4.9 mg/l - Durée h: 72 - Remarques: Selenastrum capricornutum

Point final: LC50 - Espèces: Poissons = 4.02 mg/l - Durée h: 96 - Remarques:

Pimephales promelas

Point final: NOEC - Espèces: Daphnie = 1.01 mg/l - Remarques: Daphnia magna

Acide methacrylique - CAS: 79-41-4

a) Toxicité aquatique aiguë:

Point final: LC50 - Espèces: Poissons = 85 mg/l - Durée h: 96 - Remarques:

Oncorhynchus mykiss

Point final: EC50 - Espèces: Daphnie > 130 mg/l - Durée h: 48 - Remarques: Daphnia magna

Point final: EC50 - Espèces: Algues = 45 mg/l - Durée h: 96 - Remarques:

Pseudokirchneriella subcapitata

SILICE SYNTHÉTIQUE AMORPHE - CAS: 67762-90-7

a) Toxicité aquatique aiguë:

Point final: LC50 - Espèces: Poissons > 10000 mg/l - Durée h: 96 - Remarques:

Brachydanio rerio

Point final: EC50 - Espèces: Daphnie > 1000 mg/l - Durée h: 24 - Remarques: Daphnia magna

Point final: IC51 - Espèces: Algues > 10000 mg/l - Durée h: 72 - Remarques:

Scenedesmus subspicatus

Maleic anhydride - CAS: 108-31-6

a) Toxicité aquatique aiguë:

Point final: LC50 - Espèces: Poissons = 75 mg/l - Durée h: 96 - Remarques: Salmo gairdneri

Point final: EC50 - Espèces: Algues = 74.35 mg/l - Durée h: 72 - Remarques:

Pseudokirchneriella subcapitata

Point final: EC50 - Espèces: Daphnie = 84 mg/l - Durée h: 24 - Remarques: Daphnia magna

Point final: EC50 - Espèces: Daphnie = 42.8 mg/l - Durée h: 48 - Remarques: Daphnia magna

m-xylene - CAS: 108-38-3

a) Toxicité aquatique aiguë:

Point final: EC50 - Espèces: Poissons = 21 mg/l - Durée h: 96 - Remarques: Lepomis macrochirus

Point final: EC50 - Espèces: Poissons = 29 mg/l - Durée h: 96 - Remarques:

Phimephales promelas

Fiche de Données de Sécurité SIRESTER VE 45-M-90/AT

- Point final: EC50 - Espèces: Poissons = 35 mg/l - Durée h: 96 - Remarques: Poecilia reticulata
Point final: LC50 - Espèces: Daphnie = 165 mg/l - Durée h: 24 - Remarques: Daphnia magna
- o-xylene - CAS: 95-47-6
- a) Toxicité aquatique aiguë:
Point final: EC50 - Espèces: Poissons = 21 mg/l - Durée h: 96 - Remarques: Lepomis macrochirus
Point final: EC50 - Espèces: Daphnie = 165 mg/l - Durée h: 96 - Remarques: Daphnia magna
Point final: EC50 - Espèces: Poissons = 29 mg/l - Durée h: 96 - Remarques: Phimephales promelas
- ethylbenzene - CAS: 100-41-4
- a) Toxicité aquatique aiguë:
Point final: EC50 - Espèces: Daphnie = 75 mg/l - Durée h: 48 - Remarques: Daphnia magna
Point final: EC50 - Espèces: Poissons = 48.5 mg/l - Durée h: 96 - Remarques: Phimephales promelas
- 12.2. Persistance et dégradabilité
Aucun
Styrène - CAS: 100-42-5
Biodégradabilité: Inherently biodegradable - Test: Non disponible - Durée: Non disponible - %: Non disponible - Remarques: Non disponible
- 12.3. Potentiel de bioaccumulation
Styrène - CAS: 100-42-5
Bioaccumulation: Pas bioaccumulable - Test: BCF- Facteur de bioconcentration 74 - Durée: Non disponible - Remarques: Non disponible
- 12.4. Mobilité dans le sol
Non disponible
- 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB
Substances vPvB: Aucune - Substances PBT: Aucune
- 12.6. Autres effets néfastes
Aucun

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- 13.1. Méthodes de traitement des déchets
Récupérer si possible. Envoyer à des usines de traitement autorisées ou à l'incinération dans des conditions contrôlées. Opérer en respectant les dispositions locales et nationales en vigueur.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport



- 14.1. Numéro ONU
ADR-UN Number: 1866

Fiche de Données de Sécurité SIRESTER VE 45-M-90/AT

- IATA-UN Number: 1866
IMDG-UN Number: 1866
- 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU
ADR-Shipping Name: RÉSINE EN SOLUTION, inflammable
IATA-Shipping Name: RESIN SOLUTION, flammable
IMDG-Shipping Name: RESIN SOLUTION, flammable
- 14.3. Classe(s) de danger pour le transport
ADR-Class: 3
ADR - Numéro d'identification du danger : 30
IATA-Class: 3
IATA-Label: 3
IMDG-Class: 3
IMDG-Classe: 3
- 14.4. Groupe d'emballage
ADR-Packing Group: III
IATA-Packing Group: III
IMDG-Packing group: III
- 14.5. Dangers pour l'environnement
ADR-Polluant environnemental: Non
IMDG-Marine pollutant: No
- 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
ADR-Subsidiary risks: -
ADR-S.P.: 640E
ADR-Catégorie de transport (Code de restriction en tunnels): 3 (D/E)
IATA-Passenger Aircraft: 355
IATA-Subsidiary risks: -
IATA-Cargo Aircraft: 366
IATA-S.P.: A3
IATA-ERG: 3L
IMDG-EmS: F-E , S-E
IMDG-Subsidiary risks: -
IMDG-Stowage and handling: Category A
IMDG-Segregation: -
- 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC
Non

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
Dir. 98/24/CE (Risques dérivant d'agents chimiques pendant le travail)
Dir. 2000/39/CE (Limites d'exposition professionnelle)
Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)
Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)
Règlement (CE) n° 790/2009 (ATP 1 CLP) et (EU) n° 758/2013
Règlement (UE) 2015/830
Règlement (EU) n° 286/2011 (ATP 2 CLP)
Règlement (EU) n° 618/2012 (ATP 3 CLP)
Règlement (EU) n° 487/2013 (ATP 4 CLP)
Règlement (EU) n° 944/2013 (ATP 5 CLP)
Règlement (EU) n° 605/2014 (ATP 6 CLP)
Règlement (EU) n° 2015/1221 (ATP 7 CLP)
Règlement (EU) n° 2016/918 (ATP 8 CLP)
Règlement (EU) n° 2016/1179 (ATP 9 CLP)

Fiche de Données de Sécurité SIRESTER VE 45-M-90/AT

Restrictions liées au produit ou aux substances contenues conformément à l'Annexe XVII de la Réglementation (CE) 1907/2006 (REACH) et ses modifications successives:

Restrictions liées au produit:

Restriction 3

Restriction 40

Restrictions liées aux substances contenues:

Aucune restriction.

Aucune

Se référer aux normes suivantes lorsqu'elles sont applicables:

Directive 2012/18/EU (Seveso III)

Règlement (CE) no 648/2004 (détergents).

Dir. 2004/42/CE (Directive COV)

Dispositions relatives aux directive EU 2012/18 (Seveso III):

Catégorie Seveso III conformément à l'Annexe 1, partie 1

le produit appartient à la catégorie: P5c

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique a été effectuée pour le mélange

Substances pour lesquelles une évaluation de la sécurité chimique a été effectuée :

Styrène

Acide methacrylique

Maleic anhydride

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte des phrases utilisées dans le paragraphe 3:

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H361d Susceptible de nuire au fœtus.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H332 Nocif par inhalation.

H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes (organes de l'ouïe) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H311 Toxique par contact cutané.

H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par ingestion.

H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par inhalation.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H312 Nocif par contact cutané.

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Classe de danger et catégorie de danger	Code	Description
---	------	-------------

Fiche de Données de Sécurité

SIRESTER VE 45-M-90/AT

Flam. Liq. 2	2.6/2	Liquide inflammable, Catégorie 2
Flam. Liq. 3	2.6/3	Liquide inflammable, Catégorie 3
Acute Tox. 3	3.1/3/Dermal	Toxicité aiguë (par voie cutanée), Catégorie 3
Acute Tox. 4	3.1/4/Dermal	Toxicité aiguë (par voie cutanée), Catégorie 4
Acute Tox. 4	3.1/4/Inhal	Toxicité aiguë (par inhalation), Catégorie 4
Acute Tox. 4	3.1/4/Oral	Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 4
Asp. Tox. 1	3.10/1	Danger par aspiration, Catégorie 1
Skin Corr. 1A	3.2/1A	Corrosion cutanée, Catégorie 1A
Skin Irrit. 2	3.2/2	Irritation cutanée, Catégorie 2
Eye Irrit. 2	3.3/2	Irritation oculaire, Catégorie 2
Resp. Sens. 1	3.4.1/1	Sensibilisation respiratoire, Catégorie 1
Skin Sens. 1	3.4.2/1	Sensibilisation cutanée, Catégorie 1
Repr. 2	3.7/2	Toxicité pour la reproduction, Catégorie 2
STOT SE 3	3.8/3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles —Exposition unique STOT un., Catégorie 3
STOT RE 1	3.9/1	Toxicité spécifique pour certains organes cibles —Exposition répétée STOT rép., Catégorie 1
STOT RE 2	3.9/2	Toxicité spécifique pour certains organes cibles —Exposition répétée STOT rép., Catégorie 2
Aquatic Chronic 3	4.1/C3	Danger chronique (à long terme) pour le milieu aquatique, Catégorie 3

Paragraphe modifiés de la révision précédente:

- RUBRIQUE 2: Identification des dangers
- RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants
- RUBRIQUE 4: Premiers secours
- RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie
- RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage
- RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle
- RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques
- RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques
- RUBRIQUE 12: Informations écologiques
- RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation
- RUBRIQUE 16: Autres informations

Classification et procédure utilisées pour établir la classification des mélanges conformément au règlement (CE) 1272/2008 [CLP]:

Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008	Méthode de classification
Flam. Liq. 3, H226	D'après les données d'essais
Skin Irrit. 2, H315	Méthode de calcul
Eye Irrit. 2, H319	Méthode de calcul
Repr. 2, H361d	Méthode de calcul
STOT SE 3, H335	Méthode de calcul
STOT RE 1, H372	Méthode de calcul
Aquatic Chronic 3, H412	Méthode de calcul

Ce document a été préparé par une personne compétente qui a été formée de façon appropriée.

Principales sources bibliographiques:

- NIOSH - Registry of toxic effects of chemical substances (1983)
- ECDIN - Réseau d'information et Informations chimiques sur l'environnement - Centre de recherche commun, Commission de la Communauté Européenne

Fiche de Données de Sécurité

SIRESTER VE 45-M-90/AT

PROPRIÉTÉS DANGEREUSES DES MATÉRIAUX INDUSTRIELS DE SAX - Huitième Edition - Van Nostrand Reinold

Sax I. Dangerous properties of industrial materials 7th Edition, 1990

ACGIH Threshold Limit Values for chemical substances for 1992/93

Silver Platter Chemical Hazards Response Information Service 1992

Silver Platter Hazardous Substances data bank 1992

Silver Platter RTECS data bank 1992

Dutch Chemical Industry Association - Chemical Safety Sheets 1990

Silver Platter Oil and Hazardous Substances Data Bank, 1992

Les renseignements contenus dans cette fiche sont fondés sur l'état actuel de nos connaissances sur le produit et ont pour objet la description du produit exclusivement au regard des exigences en matière de santé, de sécurité et d'environnement. Ces renseignements ne sauraient en aucun cas constituer une quelconque garantie des propriétés spécifiques du produit.

L'utilisateur doit s'assurer de la conformité et du caractère complet de ces informations par rapport à l'utilisation spécifique qu'il doit en faire.

Cette fiche annule et remplace toute édition précédente.

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route.

CAS: Service des résumés analytiques de chimie (division de la Société Chimique Américaine).

CLP: Classification, Etiquetage, Emballage.

DNEL: Niveau dérivé sans effet.

EINECS: Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes.

GefStoffVO: Ordonnance sur les substances dangereuses, Allemagne.

GHS: Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques.

IATA: Association internationale du transport aérien.

IATA-DGR: Réglementation pour le transport des marchandises dangereuses par l'"Association internationale du transport aérien" (IATA).

ICAO: Organisation de l'aviation civile internationale.

ICAO-TI: Instructions techniques par l'"Organisation de l'aviation civile internationale" (OACI).

IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses.

INCI: Nomenclature internationale des ingrédients cosmétiques.

KSt: Coefficient d'explosion.

LC50: Concentration létale pour 50 pour cent de la population testée.

LD50: Dose létale pour 50 pour cent de la population testée.

PNEC: Concentration prévue sans effets.

RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses.

STEL: Limite d'exposition à court terme.

STOT: Toxicité spécifique pour certains organes cibles.

TLV: Valeur de seuil limite.

TWA: Moyenne pondérée dans le temps

WGK: Classe allemande de danger pour l'eau.